



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



9977/13

(OR. en)

PRESSE 211

PR CO 27

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3241e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, les 27 et 28 juillet 2013

Présidente

Catherine Ashton

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

9977/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil s'est penché sur les derniers développements dans la **crise syrienne** et a une nouvelle fois demandé que toutes les violences cessent. Il a rappelé qu'il était urgent de trouver une solution politique au conflit et a salué l'appel conjoint lancé par les États-Unis et la Russie en faveur d'une conférence de paix sur la Syrie pour favoriser l'émergence d'un processus politique fondé sur les principes énoncés dans le communiqué de Genève du 30 juin 2012. L'UE ne ménagera pas ses efforts pour contribuer à créer les conditions qui rendent possible la tenue d'une telle conférence.*

Par ailleurs, le Conseil a approuvé des éléments concernant le renouvellement des sanctions de l'UE à l'égard de la Syrie. Il est convenu d'adopter des sanctions économiques et financières à l'expiration du régime de sanctions en vigueur. Dans le même temps, il a pris note de l'engagement des États membres en ce qui concerne d'éventuelles exportations d'armements à destination de la Syrie.

*Le Conseil s'est félicité de l'issue de la conférence de haut niveau des donateurs pour le développement, organisée en soutien au plan pour la relance durable du **Mali** et a estimé encourageants les efforts des autorités maliennes pour accélérer la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition.*

*Les ministres du développement ont tenu leur session semestrielle avec le Conseil des Affaires étrangères. Le Conseil a établi la position de l'UE sur le protocole financier concernant le **11^e Fonds européen de développement** pour la période allant de 2014 à 2020. 31,5 milliards d'euros seront disponibles pour les ACP au cours de cette période.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Voisinage méridional - Syrie	8
Politique de sécurité et de défense commune	13
Mali	14
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	16
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	16
Programme pour le changement	16
Cadre général pour l'après-2015	16
Déjeuner de travail.....	16

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Traité sur le commerce des armes.....	17
– Libye - mesures restrictives	17

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

–	Mission de police de l'UE en Afghanistan.....	17
–	EULEX KOSOVO	17
–	Rapport annuel sur la formation dans le domaine de la PSDC	17
–	EUBAM Libya	17
–	Missions PSDC civiles.....	17
–	Coopération avec la Serbie dans le domaine de la défense	18

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

–	Approche de l'UE à l'égard de la résilience.....	18
–	Fonds européen de développement.....	18
–	Relations avec les États ACP.....	18
–	Coopération au développement avec la Somalie.....	18
–	11 ^e Fonds européen de développement	19
–	Objectifs d'aide au développement de l'UE.....	19

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes
Ministre des entreprises publiques et de la coopération au développement, chargé des grandes villes

M. Jean-Pascal LABILLE

Bulgarie:

M. Ivan NAÏDENOV

M. Emil YALNAZOV

Vice-ministre des affaires étrangères
Directeur général chargé des affaires mondiales et des droits de l'homme, ministère des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

M. Vladimír GALUSKA

Vice-ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

M. Christian FRIIS BACH

Ministre des affaires étrangères

Ministre de l'aide au développement

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

M. Dirk NIEBEL

Ministre fédéral des affaires étrangères

Ministre fédéral de la coopération économique et du développement

Estonie:

M. Urmas PAET

M. Matti MAASIKAS

Ministre des affaires étrangères

Représentant permanent

Irlande:

M. Eamon GILMORE

M. Joe COSTELLO

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères et du commerce, chargé du commerce et du développement

Grèce:

M. Dimitris AVRAMOPOULOS

M. Théodoros SOTIROPOULOS

Ministre des affaires étrangères

Représentant permanent

Espagne:

M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO

M. Jesús Manuel GRACIA ALDAZ

Ministre des affaires étrangères et de la coopération
Secrétaire d'État à la coopération internationale et à l'Ibéro-Amérique

France:

M. Laurent FABIUS

M. Pascal CANFIN

Ministre des affaires étrangères

Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement

Italie:

M^{me} Emma BONINO

M. Lapo PISTELLI

Ministre des affaires étrangères

Vice-ministre au ministère des affaires étrangères

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDIS

M. Kornelios KORNELIOU

Ministre des affaires étrangères

Représentant permanent

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS
M. Viktors MAKAROVŠ

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire parlementaire, ministère des affaires étrangères

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS
M. Rolandas KRIŠČIŪNAS

Ministre des affaires étrangères
Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN
M. Marc SPAUTZ

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ministre de la coopération et de l'action humanitaire

Hongrie:

M. János MARTONYI
M. Szabolcs TAKÁCS

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État adjoint aux affaires mondiales, ministère des affaires étrangères

Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS
M^{me} Lillianne PLOUMEN

Ministre des affaires étrangères
Ministre du commerce extérieur et de l'aide au développement

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

M. Hubert HEISS

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales
Ambassadeur, Représentant permanent par intérim

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI
M^{me} Katarzyna PELCZYŃSKA-NALECZ

Ministre des affaires étrangères
Sous-secrétaire d'État à la coopération au développement au ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Paulo PORTAS
M. Francisco ALMEIDA LEITE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération

Roumanie

M. Titus CORLĂȚEAN
M. Adrian BRATU

Ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, Représentant au Comité politique et de sécurité

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC
M. Mitja ŠTRUKELJ

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, Directeur général chargé de l'aide au développement et de l'action humanitaire au ministère des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK
M. Peter BURIAN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA
M^{me} Heidi HAUTALA

Ministre des affaires étrangères
Ministre du développement international

Suède:

M. Carl BILDT
M^{me} Sofia STRAND

Ministre des affaires étrangères
Secrétaires d'État auprès du ministre de l'aide au développement

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

M^{me} Justine GREENING

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth
Ministre du développement international

.....

Commission:

M ^{me} Maria DAMANAKI	Membre
M ^{me} Kristalina GEORGIEVA	Membre
M. Štefan FÜLE	Membre
M. Janez POTOČNIK	Membre
M. Andris PIEBALGS	Membre

.....

Le gouvernement de l'État adhérent était représenté comme suit:

Croatie:

M ^{me} Vesna PUSIĆ	Premier vice-ministre et ministre des affaires étrangères et européennes
M. Vladimir DROBNJAK	Ambassadeur, Chef de mission de la République de Croatie auprès de l'UE

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Voisinage méridional - Syrie

Le Conseil a tenu un débat approfondi sur la situation en Syrie, notamment sur les efforts récents visant à relancer les négociations politiques entre les parties et sur les sanctions de l'UE à l'encontre de la Syrie.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE est horrifiée par l'escalade de la violence et la poursuite des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme en Syrie, réitère sa condamnation des atrocités commises par le régime syrien, qui, selon le rapport de la commission d'enquête indépendante, constituent des crimes contre l'humanité, et demande que toutes les violences cessent. L'UE est gravement préoccupée par les opérations militaires actuellement menées par le régime en place et ses partisans dans la ville de Qoussair. L'UE condamne les massacres perpétrés récemment par les forces armées syriennes et les milices favorables au régime en place à Bayda et Baniyas, qui ont coûté la vie à plus de 140 personnes, y compris des femmes et des enfants.

L'UE est gravement préoccupée par la montée des violences à caractère religieux ou ethnique. Elle demande la libération immédiate des deux évêques orthodoxes qui ont été enlevés récemment.

L'UE déplore les graves abus, y compris les crimes de guerre, commis par les groupes armés de l'opposition et dont rend compte le rapport de la commission d'enquête, même si ces abus n'ont ni l'intensité ni l'ampleur de ceux commis par les forces du régime et les milices qui lui sont liées. L'UE demande à toutes les parties de respecter pleinement la liberté de mouvement et l'intégrité physique de tous les membres du personnel de la FNUOD et de l'ONUST. À cet égard, l'UE condamne tous les cas de prises d'otage parmi les soldats chargés du maintien de la paix.

2. L'UE rappelle qu'il est urgent de trouver une solution politique au conflit et salue l'appel conjoint lancé par les États-Unis et la Russie en faveur d'une conférence de paix sur la Syrie pour favoriser l'émergence d'un processus politique fondé sur les principes énoncés dans le communiqué de Genève du 30 juin 2012. L'UE ne ménagera pas ses efforts pour contribuer à créer les conditions qui rendent possible la tenue d'une telle conférence. Elle demande instamment aux deux parties au conflit de répondre favorablement à cet appel et de s'engager dans un esprit d'ouverture dans un véritable processus de négociation sous direction syrienne qui mène à une solution politique démocratique et pacifique sur la base du communiqué de Genève du 30 juin 2012, lequel prévoit notamment l'établissement d'un organe de gouvernement transitoire disposant des pleins pouvoirs exécutifs, formé sur la base d'un consentement mutuel. L'UE continuera de travailler avec toutes les parties intéressées, et notamment les Nations unies, la Ligue des États arabes, le représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et tous ceux qui sont sincèrement déterminés à assurer le succès de cette initiative.

3. L'UE salue la déclaration du 20 avril 2013 de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes - que l'UE reconnaît comme représentant légitime du peuple syrien - dans laquelle la Coalition énonce les principes devant régir une Syrie démocratique, pluraliste et sans exclusive, respectueuse des droits de l'homme, y compris des droits des minorités religieuses et ethniques, et de l'État de droit, rejette l'extrémisme et s'engage à garantir la sécurité des armes chimiques présentes sur le territoire syrien, à soutenir les efforts internationaux en matière de non-prolifération et à respecter les obligations internationales du pays dans ce domaine. L'UE salue l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 15 mai, de la résolution sur la situation en Syrie, qui, entre autres, préconise un processus politique fondé sur le communiqué de Genève et salue la création de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, interlocuteur valable et représentatif nécessaire à toute transition politique.

L'UE insiste sur l'importance que revêt la réunion de l'assemblée générale de la Coalition qui se tient à Istanbul. Elle demande instamment à la Coalition et à l'ensemble des groupes d'opposition de continuer de travailler en faveur d'un règlement politique et de s'ouvrir davantage à d'autres composantes. Une opposition plus solide et plus unie représentant une alternative crédible aux yeux de tous les Syriens demeure un facteur essentiel. L'UE encourage vivement la Coalition à participer à la conférence de paix qui est prévue et à mener la délégation de l'opposition. L'UE est prête à continuer de dialoguer avec la Coalition et de soutenir celle-ci dans les efforts qu'elle mène à cet effet ainsi que dans ses relations avec la communauté internationale en général.

4. L'UE demande instamment à toutes les parties au conflit de respecter intégralement le droit international humanitaire et les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Quiconque s'est rendu coupable d'atrocités, de violations des droits de l'homme et d'abus en la matière devra répondre de ses actes. L'UE affirme une nouvelle fois que de telles violations ne sauraient rester impunies et rappelle que le Conseil de sécurité peut à tout moment saisir la CPI de la situation en Syrie, comme le demande la Suisse dans la lettre adressée au Secrétaire général en date du 14 janvier 2013. L'UE demande instamment à la Syrie de permettre à la commission d'enquête d'accéder immédiatement, sans entraves et sans restrictions à l'ensemble du pays. L'UE demande au Conseil de sécurité de se pencher d'urgence sur la situation en Syrie sous tous ses aspects, y compris les questions précitées. L'UE réitère sa condamnation de toutes les attaques terroristes, quelle qu'en soit la nature.
5. L'UE demande à toutes les parties de garantir aux organisations humanitaires un accès en toute sécurité et sans entraves à toutes les personnes dans le besoin dans toutes les régions du pays. Elle déplore les obstacles qui sont mis à l'acheminement de l'aide humanitaire et rappelle avec insistance à toutes les parties, et en particulier au gouvernement de la Syrie, qu'il est urgent de les lever. Elle souligne que toutes les parties en présence en Syrie, et notamment les autorités syriennes, doivent coopérer pleinement avec les Nations unies et les organisations humanitaires concernées. Il convient de faciliter l'acheminement de l'aide d'urgence par tous les canaux humanitaires possibles pour atteindre toutes les personnes dans le besoin, même s'il faut pour cela franchir des frontières et traverser des zones de conflit. L'UE demande une nouvelle fois que la sécurité de tous les travailleurs humanitaires soit garantie et qu'une protection spécifique soit accordée au personnel médical et aux installations médicales.

L'UE confirme à nouveau sa détermination à répondre aux besoins humanitaires en Syrie et dans les pays voisins, notamment le Liban et la Jordanie, ainsi que les pays de toute la région, en conformité avec le Consensus européen sur l'aide humanitaire. L'UE rend hommage aux pays qui maintiennent leurs frontières ouvertes pour offrir un lieu sûr aux réfugiés et fait également part de la préoccupation qui lui inspire le sort des réfugiés palestiniens.

L'UE demande à tous les bailleurs de fonds de concrétiser les promesses qu'ils ont faites lors de la conférence humanitaire tenue au Koweït le 31 janvier et de s'engager à fournir une aide supplémentaire aux personnes dans le besoin.

6. L'UE demeure profondément préoccupée par le débordement de la crise syrienne sur les pays voisins et soutient les efforts consentis par ces derniers pour le contenir.

L'UE est vivement préoccupée par la participation d'acteurs non étatiques extrémistes et étrangers aux combats en Syrie, qui contribue à alimenter le conflit et constitue une menace pour la stabilité régionale.

L'UE reste attachée à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

7. L'UE s'inquiète vivement de l'utilisation possible d'armes chimiques en Syrie. Elle rappelle l'importance de la mission chargée par le Secrétaire général des Nations unies d'enquêter sur l'utilisation présumée d'armes chimiques dans le pays. L'UE engage les autorités syriennes à coopérer pleinement à l'enquête et à permettre aux enquêteurs d'accéder sans restrictions et sans entraves à l'ensemble du pays. L'utilisation d'armes chimiques par quiconque et en quelque circonstance que ce soit est totalement inacceptable. L'UE renforcera la coordination avec les partenaires internationaux au sujet de la menace que représentent les armes chimiques et biologiques et étudiera des modalités de coopération, notamment avec des partenaires de la région et des organisations et organismes internationaux appropriés, en particulier pour prévenir et empêcher le risque d'une dissémination volontaire ou accidentelle de ces armes dans les pays voisins.
8. L'UE poursuivra ses efforts pour intensifier l'assistance et le soutien qu'elle apporte à la population civile, en coordination avec l'unité de coordination de l'aide de la Coalition et les structures civiles locales, en vue de maintenir ou de rétablir les services de base au profit de la population civile.

L'UE reste déterminée à acheminer l'aide non humanitaire par toutes les voies possibles afin de toucher autant de personnes dans le besoin que possible et poursuit ses efforts au sein du groupe de travail sur le redressement économique pour assurer une coordination étroite avec les autres acteurs internationaux. Dans l'optique de faire en sorte que l'aide parvienne effectivement à ceux qui en ont le plus besoin en Syrie, l'UE se félicite des efforts entrepris par les coprésidents du groupe de travail sur le redressement économique pour mettre en place le fonds pour le redressement de la Syrie (Syrian Recovery Trust Fund).

L'UE continuera de coopérer étroitement avec les partenaires internationaux afin de prévoir les mesures nécessaires pour que la communauté internationale soit prête à apporter rapidement une aide à la Syrie lorsque la transition aura lieu. L'UE va entamer sans tarder des travaux visant à concevoir une réponse globale aux défis qui apparaîtront lorsque la crise aura pris fin, notamment dans les domaines de la justice et de la sécurité."

Le Conseil a adopté la déclaration suivante :

"Le Conseil a approuvé les éléments qui figurent ci-après concernant le renouvellement des mesures restrictives à l'égard de la Syrie :

- 1) À l'expiration du régime de sanctions en vigueur, le Conseil adoptera, pour une période de douze mois, des mesures restrictives dans les domaines mentionnés ci-après, comme précisé dans la décision 2012/739/PESC du Conseil:
 - Restrictions à l'exportation et à l'importation, à l'exception des armements et des matériels et équipements connexes susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne;
 - Restrictions en matière de financement de certaines entreprises;
 - Restrictions en matière de projets d'infrastructure;
 - Restrictions en matière d'appui financier aux échanges commerciaux;
 - Secteur financier;
 - Secteur des transports;
 - Restrictions en matière d'admission;
 - Gel des fonds et des ressources économiques.
- 2) En ce qui concerne l'exportation éventuelle d'armements à destination de la Syrie, le Conseil a pris note de l'engagement pris par les États membres d'agir, dans le cadre de leurs politiques nationales, de la manière suivante:
 - la vente, la fourniture, le transfert et l'exportation d'équipements militaires ou d'équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne seront destinés à la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne et auront pour objet la protection des populations civiles;

- les États membres exigent des garanties adéquates contre tout détournement des autorisations accordées, notamment la communication d'informations pertinentes concernant l'utilisateur final et la destination finale de la livraison;
- les États membres évaluent au cas par cas les demandes d'autorisation d'exportation, en tenant pleinement compte des critères prévus dans la position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

À ce stade, les États membres ne procéderont pas à la livraison des équipements susmentionnés.

Le Conseil réexaminera sa position avant le 1^{er} août 2013 sur la base d'un rapport élaboré par la Haute représentante, après consultation du Secrétaire général des Nations unies, sur les derniers développements concernant l'initiative des États-Unis et de la Russie et sur l'engagement des parties syriennes."

Politique de sécurité et de défense commune

Le Conseil a discuté de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), dans la perspective de la réunion du Conseil européen consacrée à la sécurité et à la défense qui aura lieu en décembre 2013.

En décembre 2012, le Conseil européen a demandé que des travaux préparatoires soient menés sur trois questions: augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la PSDC renforcer le développement des capacités en matière de défense et renforcer l'industrie européenne de la défense. La Haute Représentante de l'UE doit présenter, d'ici septembre 2013, des propositions visant à renforcer la PSDC et à améliorer la disponibilité des capacités requises (voir les [conclusions du Conseil européen](#), points 20 à 25).

Mali

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne (UE) salue le résultat et les conclusions de la Conférence de haut niveau des donateurs pour le développement du Mali organisée le 15 mai à Bruxelles en soutien au Plan pour la relance durable du Mali. Elle appelle le Mali et tous les partenaires internationaux à mettre en œuvre rapidement leurs engagements mutuels dans le cadre d'un suivi efficace et coordonné de la Conférence. L'UE souligne que le Mali a l'entière responsabilité dans la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition.
2. L'UE estime encourageants les efforts des autorités maliennes pour accélérer la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition, notamment l'adoption d'un cadre légal et administratif révisé pour les élections présidentielles de juillet. L'UE réitère son soutien à la préparation d'un processus électoral crédible et sa volonté de continuer à apporter une assistance technique et financière à un tel processus, en étroite coordination avec les Nations Unies, sous la conduite du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Mali, et les autres acteurs engagés sur le terrain. Dans ce contexte, le Conseil soutient la décision de la Haute Représentante de déployer une mission d'observation électorale à la demande des autorités de la transition.
3. L'UE rappelle l'importance qu'elle accorde à la protection des populations civiles, ainsi qu'au respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. La lutte contre l'impunité et le plein exercice de la justice doivent constituer un élément fondamental de la réconciliation.
4. L'UE réitère son soutien à la Commission Nationale de Dialogue et de Réconciliation et elle l'encourage à engager ses travaux dans les meilleurs délais afin d'assurer un dialogue national inclusif ouvert à la fois aux représentants civils et aux représentants des groupes armés non-terroristes et non-criminels qui ont déposé les armes. Elle salue également la désignation d'un représentant du Gouvernement pour conduire des pourparlers avec ces groupes pour autant qu'ils se soient engagés à respecter l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali. Il est de la plus haute importance que les conditions soient réunies pour le rétablissement de l'administration d'État sur l'ensemble du territoire malien et pour la tenue d'élections y compris dans la région de Kidal ainsi que dans les camps de réfugiés.
5. L'UE salue l'apport crucial de la Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) au plein rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali et elle soutient sa transformation en une Mission des Nations Unies de Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans le cadre de la Résolution 2100 (2013) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La MINUSMA apportera une contribution importante à la protection des populations civiles sur toute l'étendue du territoire.

6. Le Conseil réitère sa disponibilité à examiner, dans le cadre de la PSDC et des autres instruments pertinents et à la lumière des conclusions de la Conférence des donateurs, les options d'un soutien urgent aux autorités maliennes dans le domaine de la sécurité intérieure et de la justice afin de contribuer à la stabilisation durable de l'ensemble du pays, en étroite collaboration avec la MINUSMA.

7. Le Conseil salue les progrès enregistrés par la mission militaire EUTM Mali pour fournir du conseil et de la formation aux forces armées maliennes y compris dans les domaines des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Le Conseil encourage les États membres et partenaires internationaux du Mali à apporter ou à accroître leur soutien afin de fournir aux forces maliennes les ressources et l'équipement nécessaires à la conduite de leurs missions. Il salue les engagements déjà pris et les contributions reçues dans ce cadre.

* * *

Niger

8. En ce qui concerne la région dans son ensemble, l'UE réaffirme son engagement à lutter contre le terrorisme et à promouvoir, en coordination avec ses partenaires internationaux, la sécurité et le développement dans le Sahel. A cet égard, le Conseil condamne avec la plus grande fermeté les attentats terroristes du 23 mai 2013 à Agadez et Arlit au Niger."

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Conseil a adopté des conclusions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'aide extérieure (voir document [9328/13](#)).

Programme pour le changement

Le Conseil a débattu de la mise en œuvre du programme pour le changement dans le cadre de la planification de l'aide au développement de l'UE dans les années à venir.

Cadre général pour l'après-2015

Le Conseil s'est penché sur le cadre général pour la période postérieure à 2015, après l'expiration des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a approuvé des conclusions qui seront adoptées par le Conseil des affaires générales le 25 juin.

Déjeuner de travail

Au cours du déjeuner de travail, les ministres ont eu un échange de vues avec le Vice-Secrétaire général des Nations unies, M. Jan Eliasson, sur les préparatifs en vue de l'événement spécial consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement qui sera organisé par les Nations unies, à New York, au mois de septembre. Ils ont aussi parlé de l'Afghanistan, du Myanmar/de la Birmanie et de ce que la coopération au développement peut apporter à l'appui des processus de transition.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Traité sur le commerce des armes

Le Conseil a autorisé les États membres à signer le traité sur le commerce des armes pour les questions qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union. Il a encouragé les États membres à signer ce traité lors de la cérémonie solennelle qui aura lieu à New York le 3 juin 2013, ou dans les meilleurs délais.

Libye - mesures restrictives

Le Conseil a modifié la législation mettant en œuvre les mesures restrictives de l'UE en raison de la situation en Libye afin de tenir compte de modifications adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Mission de police de l'UE en Afghanistan

Le Conseil a prorogé la mission de police de l'UE en Afghanistan jusqu'au 31 décembre 2014. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse [9481/13](#).

EULEX KOSOVO

Le Conseil a alloué un budget de 110 millions d'euros à la mission "État de droit" menée par l'UE au Kosovo pour couvrir la période comprise entre le 15 juin 2013 et le 14 juin 2014.

Rapport annuel sur la formation dans le domaine de la PSDC

Le Conseil a pris note du rapport annuel global sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et la formation dans le domaine de la PSDC 2012. Il a également approuvé les conclusions figurant dans ce rapport, qui serviront de base pour de nouvelles mesures visant à améliorer la formation dans le domaine de la PSDC.

EUBAM Libya

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations avec la Libye en vue d'un accord sur le statut de la mission d'assistance de l'UE pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya).

Missions PSDC civiles

Le Conseil a pris note du troisième rapport sur les progrès réalisés par les États membres en vue de faciliter le déploiement de personnel civil dans les missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune.

Coopération avec la Serbie dans le domaine de la défense

Le Conseil a approuvé un arrangement administratif entre l'Agence européenne de défense (AED) et le ministère de la défense de la République de Serbie, en vue de sa conclusion par le comité directeur de l'AED. Cet arrangement définit les procédures pour l'échange mutuel d'informations et pour la participation de la Serbie aux projets et programmes de l'AED.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Approche de l'UE à l'égard de la résilience

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'approche de l'UE à l'égard de la résilience, qui figurent dans le document [9325/13](#).

Fonds européen de développement

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 17/2012 de la Cour des comptes européenne: "Pour un réseau routier durable en Afrique subsaharienne - contribution du Fonds européen de développement (FED)", qui figurent dans le document [8857/13](#).

Relations avec les États ACP

Le Conseil a approuvé l'ordre du jour annoté de la session du Conseil des ministres ACP-UE qui aura lieu à Bruxelles les 6 et 7 juin 2013.

Coopération au développement avec la Somalie

Le Conseil a adopté la position de l'UE pour la prochaine session du Conseil des ministres ACP-UE: l'UE acceptera la demande d'adhésion à l'accord de partenariat ACP-UE ("accord de Cotonou") présentée par la République fédérale de Somalie.

11^e Fonds européen de développement

Le Conseil a établi la position de l'UE sur le protocole financier concernant le 11^e Fonds européen de développement (FED) pour la période allant de 2014 à 2020. Lors de la session qu'il tiendra à Bruxelles, les 6 et 7 juin 2013, le Conseil des ministres ACP-UE devrait mettre au point et adopter le protocole, qui sera ajouté à l'accord de Cotonou.

Au total, 31,5 milliards d'euros seront disponibles pour les ACP entre 2014 et 2020: 29 milliards proviendront du 11^e FED et 2,5 autres milliards de la Banque européenne d'investissement.

Objectifs d'aide au développement de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport annuel au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE, qui figurent dans le document [9334/13](#).
